

Image not found or type unknown



Accident de voiture, réouverture d'un dossier

Par **Visiteur**, le **18/03/2007** à **18:31**

Ayant été condamné en pénal avec confirmation en appel, pour un accident routier avec violence dont j'ai été l'auteur, peut-on rouvrir un dossier en cas de nouveaux éléments. En effet, lors de l'altercation j'ai été mis en chaos par mon adversaire avec certificat médical comportant strangulation. De plus j'étais absent lors du constat "amiable". A ce jour, je devrais également être condamné en civil d'un montant de 40 000 €. Merci pour une réponse